



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve que lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **lundi 7 octobre, à 19 h**, à la salle Olivier-Guimond du CLAC de Guybourg, située au 1905, de Cadillac, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **4120, rue Ontario Est (agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve)** – permettre l'installation d'une cage d'escalier en façade, ne disposant d'aucun recul, aménagée à l'intérieur de la tourelle projetée sur la partie agrandie du côté est du bâtiment, et ce, malgré les dispositions de l'article 21 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 16^E JOUR DE SEPTEMBRE 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva